

Pour être soutenues dans la gestion de leurs huiles usagées, les collectivités peuvent désormais s'enregistrer auprès de CYCLEVIA, l'éco-organisme de la filière.

Rueil-Malmaison, le 19 septembre 2022

Depuis son entrée en fonction, CYCLEVIA finance directement les opérations de collecte d'huiles usagées.

Le 6 juillet dernier, après avoir enregistré la quasi-totalité des collecteurs-regroupeurs, l'éco-organisme annonçait couvrir l'ensemble du territoire, offrant ainsi aux professionnels la gratuité du ramassage partout en France. Une avancée rendue possible grâce à la confiance des acteurs en place et à leur engagement en faveur de l'économie circulaire et de la performance de la filière.

215 000 TONNES
D'HUILES USAGÉES
COLLECTÉES PAR AN*



16 500 TONNES
D'HUILES USAGÉES
COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIE PAR AN*

3500 POINTS DE
COLLECTE
EN DÉCHÈTERIE PARTOUT EN FRANCE*



*Chiffres pour l'année 2019. Source ADEME.

Depuis début septembre 2022, les collectivités, qui occupent un rôle primordial dans le processus d'amélioration de la collecte, peuvent à leur tour s'enregistrer auprès de l'éco-organisme et bénéficier du ramassage gratuit, en métropole comme en Outre-mer, et ce de façon rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2022. Pour cela, elles doivent faire appel à un collecteur-regroupeur, lui-même référencé auprès de l'éco-organisme.

>> Pour s'enregistrer, les collectivités doivent se rendre sur le site **territeo.com** et effectuer une demande de mise en relation avec les services de l'éco-organisme. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **cyclevia.com**

Les engagements de CYCLEVIA vis-à-vis des collectivités

Rendre la collecte gratuite partout en France

Avec l'entrée en vigueur de la loi et l'entrée en fonction de l'éco-organisme, **CYCLEVIA finance intégralement les opérations de collecte** et de transport des huiles usagées des points d'apport volontaire **partout en France**. CYCLEVIA permet ainsi de décharger les collectivités d'un poids financier. Pour l'éco-organisme, c'est aussi assumer de façon très claire la responsabilité des producteurs.

Soutenir la gestion de vos Points d'apport volontaire

CYCLEVIA participe au financement des PAV et de leur exploitation. Ce soutien répond à 3 composantes :

- **L'emplacement** du point d'apport volontaire
- **Le contenant**, en fonction du volume annuel collecté
- **Les frais de personnel et d'équipements** de protections individuelles

CYCLEVIA permet ainsi de garantir que les installations répondent aux critères d'accès et de stockage en vigueur et que la sécurité des agents et des usagers est assurée.

Participer et financer la communication

CYCLEVIA participe au financement des actions de **communication locale** qui sont menées auprès des habitants de chaque territoire. L'éco-organisme met également à disposition des **outils « clé en main » pour accompagner les collectivités dans leur communication**. Leur objectif est d'inciter les particuliers à se défaire de leurs huiles usagées en déchèterie, de les informer de la dangerosité de ces déchets, des risques pour la santé et l'environnement, ou encore des bonnes pratiques à observer en matière de collecte.

CYCLEVIA favorise ainsi la convergence des flux d'huiles usagées des particuliers au sein des installations collectives. C'est aussi l'assurance que les opérations de collecte se déroulent dans des conditions de sécurité optimales.

Qu'est-ce que ça change pour les Collectivités ?

Tout en termes de coûts. L'éco-organisme finance directement les opérations de collecte et de transport. En tant que Collectivités, vous bénéficiez de la gratuité de ce service et ce, partout en France.

Rien en termes d'organisation. Historiquement organisée par l'ADEME, la filière des huiles et des lubrifiants usagés bénéficie d'un tissu de sociétés disposant d'une longue expérience en matière de collecte et de traitement, mais également d'une bonne complémentarité. CYCLEVIA s'inscrit dans une continuité respectueuse tout en apportant aux acteurs en place un haut niveau de performance environnementale.

Comme tout acteur de la filière, il est néanmoins de la responsabilité de chaque collectivité de s'enregistrer auprès de l'éco-organisme.

À propos de CYCLEVIA.

CYCLEVIA est l'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants usagés. Créé en 2021 par le Centre Professionnel des Lubrifiants (CPL), CYCLEVIA est une société à but non lucratif issue de l'association de pétroliers membres de l'UFIP, d'industriels du graissage membres de la CSNIL et de sociétés non affiliées membres du CPL. Elle regroupe 22 entreprises qui représentent près de 80% du marché des lubrifiants français. Ses revenus sont exclusivement assurés par les metteurs en marché sous la forme d'une éco-contribution.

cyclevia.com
